

RDT info



Commission européenne

Magazine de la recherche européenne

46 | Août 2005

ISSN 1023-9006



Téléphones mobiles et santé

*Des ondes
et des recherches*

Politique européenne de recherche
Gros plan sur les programmes-cadres 19

TIC
Biométrie et justice 34

Les

balises

de la surveillance

Comment concilier la sécurité de tous et la liberté de chacun? Comment utiliser les nouvelles technologies de contrôle en respectant les exigences fondamentales de la vie privée? Des partenaires à la sensibilité et aux intérêts différents – chercheurs, industriels, ONG –, réunis dans le projet *Bite*, réfléchissent ensemble au développement des techniques biométriques et aux questions éthiques que celles-ci entraînent.

La biométrie a été considérée comme une des principales réponses techniques au 11 septembre, estime Emilio Mordini, coordinateur du projet européen *Bite*, lancé en 2004. Les techniques biométriques laissent penser que de nouveaux moyens d'identification vont permettre une surveillance fondée sur un puzzle d'éléments, plus flexible et plus souple que les systèmes de contrôle centralisés traditionnels. On est donc loin du panoptique de Jeremy Bentham, rendu célèbre par les analyses de Michel Foucault, ou de la figure orwellienne de Big Brother. On se rapprocherait plutôt de l'univers de *Minority Report*⁽¹⁾, un espace urbain truffé de technologies virtuelles qui semblent ne laisser aucune échappatoire à l'individu traqué.



L'utilisation des techniques biométriques pour identifier les "sans papier" est devenue une méthode internationale. Cette "globalisation" pose différentes questions éthiques, notamment celle de la protection des données individuelles, étudiées par les partenaires du projet *Bite*.

Authentifier n'est pas identifier

Ce sont les frontières morales dont devraient être balisées ces technologies de surveillance qui intéressent les neuf partenaires de *Bite*. L'utilisation de la biométrie est-elle compatible avec le respect de l'individu? Oui, répond Emilio Mordini. Mais de préciser immédiatement qu'il y a biométrie et biométrie, à distinguer avant tout selon leur objectif – et par là même leur possible utilisation. Visent-elles à identifier ou à authentifier?

Dans les processus d'identification (qui est cette personne?), l'individu est déterminé en comparant ses caractéristiques biométriques aux données enregistrées dans une base de données – on compare donc "un" à "beaucoup". Un tel système est sophistiqué et coûteux. Les processus d'authentification (est-ce bien cette personne?), qui ont le grand avantage de préserver l'anonymat, sont nettement moins complexes. Il s'agit alors d'une comparaison "un" à "un" entre les mesures biométriques enregistrées sur la carte de celui ou celle qui se présente et de celles, connues, de l'individu supposé. Le porteur de cette carte devra être authentifié comme son propriétaire légitime. Ce procédé est, notamment, souhaité par certains groupes de patients désireux d'être traités sans vouloir être identifiés.

Les empreintes invisibles

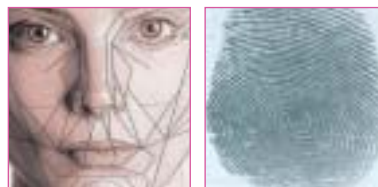
"La méthode est déjà utilisée, notamment à New York, dans un programme de soins du sida. L'anonymat est important car il nous semble que le domaine médical pourrait être l'un des plus sensibles à une utilisation perverse de ces données. On pourrait imaginer que des éléments de cette nature puissent être utilisés par des employeurs ou des compagnies

d'assurances. Cette question est d'autant plus cruciale que ces technologies pourraient inclure, à terme, des analyses d'ADN ou des images du cerveau." Nous ne serions plus, dès lors, caractérisés par des éléments de mesure externe – empreinte digitale, main, iris – mais bien par une donnée impalpable, intrinsèque à l'individu – et absolument infalsifiable.

Les partenaires de *Bite* orientent également leur réflexion vers l'utilisation de la biométrie pour certaines catégories de la population, comme c'est déjà le cas pour certains demandeurs d'asile qui ne possèdent pas de documents. La fracture (sociale, économique, identitaire...) entre deux classes de citoyens – possesseurs d'une carte d'identité classique ou "estampillés" par des critères biométriques – en serait d'autant plus visible.

On s'en doute, les technologies biométriques ont le vent en poupe, d'autant plus que leur coût ne cesse de baisser. Un scanner à haute définition d'empreintes digitales, d'une valeur d'environ 3 000 €, il y a cinq ans, coûte actuellement une centaine d'euros. L'utilisation de cette technique a déjà été introduite dans certains véhicules qui ne s'ouvrent

et ne démarrent qu'après avoir "reconnu" leur propriétaire. En Malaisie, les voleurs d'automobile ont donc d'abord coupé le doigt de leur conducteur... ■



En savoir plus

● **Projet Bite (European Project on Biometric Identification Technology Ethics)**

www.biteproject.org/

On trouvera sur ce site, très intéressant, les rapports des différentes rencontres entre ces neuf partenaires (Biométrie et génétique, Biométrie et vie privée, Biométrie et migrants, Le contexte industriel européen, Technologies du futur). Leurs réflexions seront soumises à un débat démocratique dont les conclusions seront présentées dans le rapport final du projet. Celui-ci est destiné à sensibiliser les décideurs, surtout politiques, aux questions soulevées par l'utilisation des techniques biométriques.

Contact

● **Emilio Mordini, Centro per la Scienza, la Società e la Cittadinanza – Rome**
emilio.mordini@portalis.it

(1) Nouvelle de Philip K. Dick adaptée par le réalisateur Steven Spielberg.